

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2023 à 19h30 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller ( <i>arrive en cours d'assemblée à 19h35</i> ).

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Jacques LECLAIR	directeur du service des incendies
Daniel RICHARD,	inspecteur municipal

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 19h30.

### **1.1 Période de questions**

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

## **2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### 001-01-2023 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 janvier 2023;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

### 002-01-2023 **2.2 Adoption des procès-verbaux**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, des séances extraordinaires des 12 et 19 décembre 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En Conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 et des séances extraordinaires des 12 et 19 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

003-01-2023 **2.3 Adoption des comptes**

Attendu que conformément à la *Loi*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose une liste des dépenses et paiements autorisés en vertu du Règlement numéro 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil, des comptes à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés au conseil municipal;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont présentés lors de la présente séance :

	<b>Montant</b>	<b>No déboursé</b>
<b>Comptes payés</b>	64 965,32 \$	202200720 à 202200743
	37 303,68 \$	202300001 à 202300018
<b>Comptes à payer</b>	62 989,08 \$	202300019 à 202300037
<b>Salaires payés</b>	21 035,63 \$	202290658 à 202290727
	6 722,08 \$	202390001 à 202390019

Adoptée à l'unanimité

004-01-2023 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu' il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2022 telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

**2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports budgétaires et le rapport de suivi du surplus pour le mois de décembre 2022 aux membres du conseil.

005-01-2023 2.6 **Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle 2022**

Attendu que l'article 938.1.2 du *Code Municipal du Québec* prévoit l'obligation de déposer, une fois par an, un rapport annuel portant sur l'application du Règlement de gestion contractuelle;

Attendu que le règlement prévoit des mesures visant à :

- ✓ favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- ✓ assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes* adopté en vertu de cette loi;
- ✓ prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- ✓ prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- ✓ prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
- ✓ encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- ✓ assurer dans la mesure du possible et selon les critères et principes prévus au règlement, la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus mais de moins du seuil décrété par le Ministre et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu du règlement.

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil le rapport annuel 2022 sur l'application du règlement de gestion contractuelle;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport annuel 2022 sur l'application du règlement de gestion contractuelle s'établissant comme suit :

FOURNISSEUR	OBJET DU CONTRAT	MONTANT DU CONTRAT SOUMIS (TAXES INCLUSES)	MODE D'ADJUDICATION
Excavation Éric Beuregard	Démolition de bâtiments municipaux	26 662.71 \$	Contrat de gré à gré
Excavation L.G. Inc.	Travaux de rechargement du 4e rang phase II	113 045.15 \$	Contrat de gré à gré
SDH Construction Inc.	Remplacement du tablier d'un pont situé sur la route de Danby	113 710.28 \$	Appel d'offres public
Centre d'acquisitions gouvernementales	Achat d'un camion d'intervention et poste de commandement incendie	115 754.17 \$	Contrat de gré à gré
Sport Direct	Fourniture et pose de filets terrain de balle	118 764.01 \$	Contrat de gré à gré

Adoptée à l'unanimité

006-01-2023 **2.7 Reconnaissance de SARCA comme organisme (location de salle gratuite)**

Attendu que le conseil municipal a adopté le 7 novembre 2022, par la résolution no 266-11-2022, une politique de location de salle;

Attendu que par cette politique de location de salle, toute organisation peut faire une demande de reconnaissance auprès de la Municipalité de Sainte-Christine afin de bénéficier des mêmes modalités qu'un OBNL, soit la location gratuite de la salle;

Attendu que les Services d'Accueil, de Références de Conseil et d'Accompagnement (SARCA), visant à accompagner les adultes dans la réflexion, l'élaboration et la réalisation de leurs projets personnels, scolaires et professionnels dont les services sont gratuits pour les adultes demeurant sur le territoire desservi par le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, souhaite offrir les services aux citoyens directement dans leur municipalité;

Attendu qu'afin d'offrir les services aux citoyens, la MRC a autorisé le projet SARCA Mobile avec le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe pour la période 2022-2023 et a invité les municipalités à fournir un lieu qui permet de rencontrer les citoyens, de présenter des ateliers, des conférences, d'offrir des activités ainsi que faire la promotion de ces services auprès des citoyens à l'aide des divers moyens de communication des municipalités;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accorde la reconnaissance de la SARCA Mobile en tant qu'organisme de la Municipalité et lui offre la location de salle gratuitement afin de faire bénéficier de ses services aux citoyens de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

007-01-2023 **2.8 Rapport préliminaire au 31 décembre 2022 – Centre multifonctionnel**

Attendu que le conseil municipal a adopté le 7 septembre 2021, la résolution no 233-09-2021, mandatant Atelier Bellavance Inc pour la réalisation du concept préliminaire, des plans d'exécution détaillés, le suivi des soumissions et la surveillance de chantier pour le nouveau « Centre multifonctionnel »;

Attendu que le projet du nouveau Centre multifonctionnel était prévu à la TECQ, mais qu'il a dû être retiré vu les délais supplémentaires occasionnés par l'attente de réponse d'une subvention;

Attendu qu' il y a lieu de modifier la provenance des sommes déjà engagées et qui étaient prévues à la TECQ;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport préliminaire sur les coûts au 31 décembre 2022 de la construction d'un centre multifonctionnel au montant de 8 971,18 \$.

Adoptée à l'unanimité

008-01-2023 **2.9 Rapport préliminaire au 31 décembre 2022 – Projet de mise aux normes du terrain des loisirs**

Attendu que le conseil municipal a approuvé le projet de mise aux normes du terrain des loisirs dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE);

Attendu qu' il y a lieu d'approuver le rapport préliminaire des coûts au 31 décembre 2022;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport préliminaire sur les coûts au 31 décembre 2022 du Projet de mise aux normes du terrain des loisirs au montant de 24 356,35 \$.

Adoptée à l'unanimité

009-01-2023 **2.10 Rapport final – Acquisition du camion d'intervention et poste de commandement**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a fait l'acquisition d'un camion d'intervention et poste de commandement et a fait réaliser le lettrage sur celui-ci;

Attendu qu' il y a lieu d'approuver le rapport final sur les coûts au 22 décembre 2022 concernant l'acquisition du camion d'intervention et poste de commandement ainsi que du lettrage;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport final sur les coûts concernant l'acquisition du camion d'intervention et poste de commandement ainsi que du lettrage au montant de 106 927,35 \$.

Adoptée à l'unanimité

010-01-2023 **2.11 Rapport final – Interventions d'urgence des pluies diluviennes du 27 et 28 mai 2022**

Attendu que des interventions d'urgence ont été effectuées à la suite des pluies diluviennes du 27 et 28 mai 2022;

Attendu qu' il y a lieu d'approuver le rapport final sur les coûts au 12 décembre 2022 concernant les interventions d'urgence des pluies diluviennes;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport final sur les coûts concernant les interventions d'urgence des pluies diluviennes au montant de 19 947,89 \$.

Adoptée à l'unanimité

011-01-2023 **2.12 Programme pour le transport actif – couloir piétonnier – renonciation à la subvention**

Attendu qu' un projet de couloir piétonnier a été présenté dans le cadre du Programme pour le transport actif;

Attendu que le projet soumis a été retenu et qu'une subvention a été octroyée;

Attendu que le conseil municipal a réévalué le projet d'aménagement du couloir piétonnier dans son ensemble;

Attendu que le conseil municipal croit qu'au final, la conception du couloir piétonnier par l'ajout d'une bordure pourrait nuire à la circulation de véhicules agricoles;

Attendu que le conseil municipal souhaite réfléchir davantage à une autre solution;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal renonce à la subvention octroyée dans le cadre du Programme pour le transport actif d'Infrastructure Canada.

Adoptée à l'unanimité

### **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies**

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair fait un compte rendu des interventions effectuées dernièrement par le service des incendies.

#### 012-01-2023 **3.2 Achat d'équipements incendie**

Attendu que le Service de protection des incendies de Ste-Christine nécessite des radios portatives, des habits de combat ainsi qu'un « auto eject » pour le camion des premiers répondants;

Attendu que les sommes nécessaires pour l'achat de ces items sont prévues au prévisions budgétaires 2023;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Patrick Wolput,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal fasse l'acquisition de quatre (4) nouvelles radios portatives au coût estimé à 1499,96 \$ chez Automod à Acton Vale, deux habits de combat chez Arsenal au coût de 5076 \$ ainsi qu'un « auto eject » pour le camion de premier répondant au coût approximatif de 200 \$ chez Martin Trottier, le tout taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

### **4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS**

#### **4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal**

Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal fait un compte rendu des activités du département de la voirie de la Municipalité de Sainte-Christine.

#### 013-01-2023 **4.2 Débroussaillage**

Attendu que le conseil municipal souhaite prévoir le débroussaillage des chemins en alternance du territoire sur deux ans;

Attendu que le conseil municipal souhaite a retenu les services de Entreprise E. Bélanger en 2022 et qu'il s'en est déclaré satisfait;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne les services de Entreprise E. Bélanger de St-Guillaume pour le débroussaillage 2023 de la deuxième partie du territoire au coût de 95 \$ de l'heure, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

014-01-2023 **4.3 Faucheuse**

Attendu que le conseil municipal souhaite faire l'acquisition d'une faucheuse afin de faire effectuer les travaux de fauchage à l'interne et assurer ainsi une économie à long terme et la possibilité d'effectuer du fauchage à trois reprises plutôt que deux;

Attendu que l'achat de cet équipement était prévu aux prévisions budgétaires 2023;

Attendu que des propositions ont été soumises aux membres du conseil pour évaluation des besoins;

Attendu que le conseil municipal s'est arrêté sur un équipement assurant un ratio qualité/prix intéressant;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine achète une faucheuse modèle AGF de 66 pouces, incluant 26 marteaux de 3 pouces au coût de 4 500 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

**5. HYGIÈNE DU MILIEU**

**5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

M. Mickaël L. Giguère n'a pas assisté à la réunion de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Aucun compte rendu n'est fait.

**6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**6.1 Compte rendu du Marché d'été**

Les activités du Marché d'été n'ayant pas lieu en période hivernale, aucun compte rendu n'est fait.

**7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

015-01-2023 **7.1 Mise en attente – infractions roulottes**

Attendu que des avis d'infraction ont été délivrés en janvier 2022 suite à la constatation de la présence de roulottes entreposées sur certaines propriétés;

Attendu que le conseil municipal souhaite mettre en place un plan d'action concernant l'application de la réglementation face aux roulottes entreposées;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mettre les avis d'infraction délivrés concernant la présence de roulottes en attente, et ce, jusqu'à nouvel ordre, pour les matricules suivants :

- 9253-06-1684
- 9450-38-7650
- 8852-11-6928
- 9147-05-9908

Adoptée à l'unanimité

016-01-2023 7.2 **Demande d'admissibilité au programme de financement d'une installation septique individuelle**

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 350-2021 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 354-2021 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et d'un emprunt de 1 500 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le propriétaire de l'immeuble suivant a déposé une demande d'admissibilité pour une aide financement dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques :

- Matricule # 9150 57 3301

Attendu que la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que les fonds sont disponibles à cette fin;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la demande d'aide financière soumise par le propriétaire du matricule 9150 57 3301 dans le cadre du « Programme de mise aux normes des installations septiques ».

Adoptée à l'unanimité

7.3 **Avis de motion – Règlement no 371-2023 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine**

M. Gilbert Grenier, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 371-2023 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine.
- Dépose le projet de règlement no 371-2023 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin de permettre à une personne d'entreposer une seule roulotte sur son terrain, à certaines conditions.

017-01-2023 7.4 **Adoption du 1er projet de règlement no 371-2023 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine**

Attendu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 10 juin 2002, le règlement de zonage n° 254-02;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre, à certaines conditions, l'entreposage de roulottes sur des terrains vacants situés hors du périmètre d'urbanisation;

Attendu que le conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu que l'avis de motion et présentation du présent règlement ont dûment été donnés le 23 janvier 2023 par M. Gilbert Grenier;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Patrick Wolput,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Premier projet de règlement intitulé « Règlement no 371-2023 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine » soit adopté.

De fixer l'assemblée publique de consultation au 6 mars 2023 à 19h15 à la salle du conseil municipale sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur**

M. Pierre Noël fait un compte rendu concernant les activités du comité des Loisirs de Sainte-Christine.

M. Simon Dufault fait un compte rendu concernant les activités du Soccer mineur de Sainte-Christine.

## **9. CORRESPONDANCE**

018-01-2023 9.1 **Foire agroalimentaire de la région d'Acton – Invitation vins et fromages**

Attendu que le comité organisateur a fait parvenir une invitation afin de participer à la 19<sup>e</sup> édition de l'activité vins et fromages au profit de la Foire agroalimentaire de la région d'Acton qui se tiendra le 11 février 2023 à 18h au Centre sportif d'Acton Vale;

Attendu que le conseil municipal souhaite que la Municipalité puisse être représentée à cet événement;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un billet au coût de 80 \$ pour le souper Vins et Fromages au profit de la Foire agroalimentaire de la région d'Acton et qu'elle soit représentée par sa directrice générale et greffière-trésorière, Mme Heidi Bédard lors de cette occasion.

Adoptée à l'unanimité

## 10. AFFAIRES NOUVELLES

## 11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

## 019-01-2023 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Patrick Wolput,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 19h59.

Adoptée à l'unanimité

*Je, Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Heidi Bédard,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

Jean-Marc Ménard,  
Maire